



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N°: PA 2023- 468  
Date:

Mis en ligne le : 18 JUIL. 2023

18 JUIL. 2023

**Objet :** Abrogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-461

**Site :** Avenue Jean-Etienne Constant

**Date :** Du 20 au 24 juillet 2023

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-461 du 13 juillet 2023 portant réglementation des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Lucie Aubrac par la société Alpha Group ;

**Considérant** les modifications demandées par le permissionnaire ;

### A R R Ê T E

#### Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté municipal n° PA 2023-461 du 13 juillet 2023.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification.

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

**Lalia ATTAF**

**Adjointe au Maire**

Déléguée à la gestion des espaces publics,  
Voirie et propreté

